

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 23/05/2024
Délibération N°2024-029**

Nombre d'élus : 15	Présents : 8	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 7	Procuration(s) : 4	
Date de convocation : 15/05/2024		

Etaient présents :

Nadine REUX, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Sophie BOURDIS-GOUYON, Yvette COLLIAT, Gilles LANÇON, Luc PASCAL.

Ont donné procuration :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Christine LABBÉ ;
Pascale POMMIER a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE ;
Bertrand RICHARD a donné pouvoir à Nadine REUX ;
Marie-Christine ROBIN a donné pouvoir à Séverine FAISST.

Absents :

Maryse BOUCLET, Cédric POMMIER, Pascale POMMIER, Xavier PEDRAZZOLI, Pascal PRALY, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN.

Secrétaire de séance : Yvette COLLIAT

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

Madame le maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en supprimant le point relatif à l'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission. En effet, la Préfecture a informé la collectivité que l'installation ne nécessitait pas de délibération.

L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2024–029 : SOLLICITATION DE LA CAPV POUR L'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS DANS LE CADRE DE TRAVAUX RELATIFS A LA SOUS-STATION DE DISTRIBUTION DE CHALEUR A EAU CHAUDE DANS LE BATIMENT DE L'ECOLE

VU les articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux missions et attributions du Maire ;

VU le devis de la société IDEX d'un montant de 63 531.28 € HT ;

CONSIDERANT l'intérêt représenté par les travaux envisagés qui permettront une gestion plus fine des zones à chauffer dans les bâtiments communaux ;

CONSIDERANT que ces travaux permettront ainsi de substantielles économies de fonctionnement.

Invitée par Madame le maire à prendre la parole, Madame Marie-Laure CHIFFE, conseillère municipale déléguée aux finances, **EXPLIQUE** au conseil municipal qu'il convient de délibérer, afin de lui permettre de solliciter ce fonds d'aide.

Elle **PROPOSE** donc au conseil de solliciter l'aide financière du Fonds de concours à l'investissement des communes de moins de 3500 habitants dans le cadre des travaux précédemment cités, en fonction du plan de financement suivant :

Dépenses liées au projet		Recettes prévisionnelles			
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Date demande ou obtention	Taux	Montant de Subvention sollicité
Création sous-station	63 531,28	DSIL	14/11/2023	18%	11 512,60
		CAPV	24/05/2024	41%	26 009,34
				0%	
		Autofinancement Maître d'ouvrage (20 % minimum du total HT)		41%	26 009,34
TOTAL Dépenses	63 531,28 €	TOTAL Recettes		100,00 %	63 531,28 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213800840-20240523-2024_029-DE

à l'unanimité,

EMET un avis favorable la sollicitation du fonds susvisé.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 29/05/2024

Le maire,
Nadine REUX.


